

COMPETENCES DE LA CONFEDERATION DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION TERTIAIRE

I. FAIBLESSES DE LA FORMATION EN SUISSE ET DEMANDE D'UN ARTICLE CONSTITUTIONNEL RELATIF A CELLE-CI.

Il est bien connu qu'en Suisse, la gestion du système de formation est du ressort des cantons. Ainsi, les universités, à la différence des EPFL, sont organisées au niveau cantonal. Ce système est en contradiction avec toutes les tendances à travers le monde qui tendent à des échanges de plus en plus vastes, à des collaborations et des mises en réseau ne connaissant pas de frontières. En Suisse par contre, la politique de formation est divisée en 26 systèmes cantonaux. Une bonne coordination nationale des universités et hautes écoles doit être mise sur pied, ceci pour mettre fin aux différences structurelles existant entre les cantons.

Un article constitutionnel paraît être un moyen adéquat pour régler le système de formation actuel et combattre les problèmes structurels de la formation en Suisse. L'UNES appuie donc la revendication d'un tel article. Celui-ci devrait contenir les points suivants :

- L'ancrage du droit à la formation : Liberté d'apprentissage, accès libre, droit à une formation de haute qualité, liberté de choix.
- L'article constitutionnel doit tenir compte de toutes les façons et les possibilités de formation ; il doit considérer les différentes voies de formation comme égales et les rendre le plus perméable possible les unes par rapport aux autres. L'organe de la Confédération responsable de la coordination doit davantage posséder de compétences. Par ailleurs, un transfert de compétences doit avoir lieu des administrations responsables de la formation aux personnes directement concernées, soit les enseignant-e-s et les étudiant-e-s.

Le Conseil national a accepté durant l'année passée une motion (97.419) de Zbinden (PS) demandant au Conseil fédéral de rédiger un article qui définirait le cadre général de la formation. Cet article devrait créer un niveau de haute qualité qui serait valable pour toute la Suisse et de façon identique : une formation euro-compatible et ouverte au développement, avec une grande mobilité.

L'UNES doit pouvoir intégrer les revendications formulées ci-dessus dans le débat concernant cet article.

II. VISION DE LA HAUTE ECOLE SUISSE

Toutes les hautes écoles doivent avoir les mêmes conditions d'immatriculation, soit la possibilité pour chaque étudiant-e-s de s'y inscrire. Une liste des cours de toutes les universités doit être disponible, ainsi que sous forme d'extraits selon les universités et les disciplines. De plus, les conditions de reconnaissance de chaque certificat et des différentes formations doit être identique et s'appliquer à toute la Suisse. Afin de favoriser une plus grande diversité, il doit exister une reconnaissance réciproque de toutes les formations à travers un système de crédits. Dans un petit pays comme la Suisse, il doit être possible pour les étudiant-e-s et les enseignant-e-s de passer un ou

deux jours dans une autre université. Une commission fédérale coordonne les axes prioritaires de la formation, sans pour autant la monopoliser, et décerne des diplômes fédéraux uniformes et donc reconnus dans toute la Suisse. La diversité des connaissances doit cependant rester garantie. Cette commission servirait s'occuperait également du remboursement des frais de transport, les moyens financiers proviendraient d'un fond commun de la Confédération et des cantons. Quant à la composition de cette commission, il faut tenir compte des représentants des universités.

Les axes prioritaires dans la formation

Il doit être garanti que le premier cycle soit enseigné dans toutes les universités. Une mobilité inutile des étudiant-e-s qui débutent leur formation doit être évitée afin que ces personnes ne changent de facultés trop souvent au début de leur études académiques. Une université peut se spécialiser dans le cadre d'une formation post-grade ou alors s'orienter vers des disciplines où le demande est moins importante. Une discipline ne doit pas être proposée qu'une seule fois, mais il devrait toujours exister la possibilité de suivre une branche dans chaque langue nationale.

L'UNES n'est pas contre un renforcement de la coopération entre les hautes écoles suisses. Elle entraînerait assurément une mobilité plus fréquente, ce dont l'UNES se félicite. Il ne faut cependant pas négliger le problème de l'harmonisation des connaissances et de la disparition de connaissances existantes lorsque ces axes ou disciplines prioritaires devront être fixés.

L'UNES félicite la création d'un organe dont les compétences permettent d'intervenir en prenant contact et en assurant une coordination entre certaines disciplines (puis finalement toutes), en les conseillant. De plus, un autre de ces devoirs devrait être de créer des lignes directrices ainsi que des conditions cadre afin de permettre cette coordination « depuis la base ». La participation des étudiant-e-s au sein d'une telle instance doit également être garantie.

III. MOBILITE

Mis à part l'offre qui existe en matière de mobilité au niveau européen (Socrates, Erasmus) et les projets de mobilité supra-régionale (BENEFRI, Arc lémanique, Eurocor, UniZH/ETHZ), il existe également des accords concernant la mobilité entre certaines disciplines. Ces accords doivent promouvoir la mobilité entre les universités et les hautes écoles suisses. Avec CH-Mobil, il s'agit d'accords conclus au cas par cas entre certaines facultés, qui changent au furet à mesure et qui ne concerne en aucun cas toutes les hautes écoles suisses. Ceux-ci se décident entre facultés, varient énormément et nous permettent pas de parler de mobilité régulière.

CH-Mobil

Malgré la proximité géographique des universités, celles-ci suivent chacune leur propre chemin. Le manque d'adaptation des infrastructures les unes par rapport aux autres et la difficulté rencontrée pour qu'une formation soit reconnue dans une autre école laissent facilement présager de l'état de la mobilité en Suisse. De plus, les moyens mis à disposition par l'Etat en ce qui concerne la mobilité sont clairement insuffisants et les structures permettant d'informer des possibilités d'échange font défaut.

L'UNES exige le fait que la mobilité ne soit jamais forcée, mais au contraire encouragée et favorisée à travers une politique qui la promeut. La situation financière de l'étudiant-e ne doit pas être déterminante quant à son désir ou lors renoncement à la mobilité. L'UNES exige un programme d'échanges et un système de bourses qui permettent un libre choix quant à la haute école que l'étudiant-e veut suivre. Ceci d'autant plus que la raison généralement la plus citée par les étudiant-e-s empêchant la mobilité est la question de la reconnaissance. L'UNES demande donc que les plans d'études et les structures d'enseignement soient coordonnés entre les hautes écoles en ne négligeant pas le fait que la diversité et les différentes approches des connaissances ne doivent pas être péjorées. Cette harmonisation faciliterait assurément la reconnaissance mutuelle des filières d'études.

Reconnaissance des différentes formations

Il s'avère que le problème de la reconnaissance des différentes formations est un réel obstacle à la promotion de la mobilité, au point que même à l'intérieur de la Suisse, il n'est pas possible de changer d'université temporairement.

En ce qui concerne le European Credit Transfer System (ECTS), il ne rencontre pas partout l'acceptation nécessaire pour pouvoir créer des échanges de savoir. L'ECTS doit permettre aux étudiant-e-s d'étudier dans une université dont l'environnement culturel ou le contexte scientifique serait différent. Ces formations proposées par les universités extérieures ne sont malheureusement pas prises en compte dans de nombreuses disciplines. Du point de vue du corps professoral, c'est une question de confiance par rapport aux collègues enseignant les mêmes branches en Suisse ou en Europe. Une autre question est celle du prolongement logique de sa durée d'études lors de séjour dans une université extérieure, mais ce point reste brûlant vu le climat actuel dans lequel baigne la politique universitaire.

Malgré tout, les expériences vécues dans le cadre de l'ECTS peuvent nous aider à mettre sur pied et à généraliser un système suisse de crédits. On pourrait imaginer qu'un ECTS amélioré soit utilisé à l'intérieur de la Suisse.

Point de vue et revendications de l'UNES

Les principales conditions nécessaires pour rendre possible un séjour de mobilité, telles qu'une base financière, un bon environnement social et la reconnaissance des formations doivent impérativement être remplies

Pour que ces conditions financières indispensables soient remplies, il faut soutenir une mobilité croissant par le biais d'un renforcement et d'une harmonisation du système des bourses.

Constatant que les conditions réglementant la mobilité sont en l'état actuel loin d'être visibles et accessibles, il faudrait que les informations relatives à la mobilité dans la formation tertiaire soient publiées au niveau national. Il faut de plus impérativement promouvoir la perméabilité des hautes écoles les unes par rapport aux autres.

Il est indispensable que le point de vue des étudiant-e-s soit pris en compte dans la définition et l'organisation des programmes d'échanges

L'objectif est d'avoir un système de mobilité coordonné et institutionnalisé au niveau national afin que tous les types d'étudiant-e-s puisse bénéficier de la mobilité sous une forme adéquate et socialement supportable.

Par rapport à la question du financement de la mobilité, l'UNES applaudit la motion (99.3394) de la commission pour la science, l'éducation et la culture du Conseil nationale datant du 27 août 1999. Celle-ci demande au Conseil fédéral, dans le cadre de la révision de la législation concernant les bourses ou d'une autre manière, de prévoir des mesures favorisant financièrement la mobilité des étudiant-e-s de nos universités. L'UNES ne doit pas passer sous silence le fait qu'il s'intéresse de très près à une éventuelle révision de la législation en matière de bourses ou aux développement d'autres mesures.

Adopté par le Comité de l'UNES le 22 mars 2000